des victimes de cette victime du devoir ont eu lieu cet après-midi, à trois heures et demie, au cimetière du Père-Lachaise, aux frais de la ville de Paris.

L'anarchiste Marlo de Roubaix

Cassation de l'arrêt de la Cour d'assises

Marlo, l'anarchiste roubaisien qui avait frappé d'un coup de couteau son patron, M. Florimond Cauchies, avait été condamné à mort par la cour d'assises de Douai le 28 mai dernier.

Le défenseur de Marlo, Me d'Hooghe, releva un cas de cassation dans le procès et déféra l'arrêt à la cour de cassation :

Dans sa dernière audience, la cour de cassation a admis le pourvoi et a cassé l'arrêt pour vice de forme.

Marlo sera donc prochainement renvoyé devant une autre cour d'assises pour être de nouveau jugé.

Chronique Locale

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 1894.

(Suite)

Présidence de M. Henri Carette, maire.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Compte administratif de gestion de l'exercice 1893

M. le Maire. — Lecture va être donnée du compte administratif de gest on de l'exercice 1893; comme la loi le veut, je vais me retirer et vous nommerez un président qui devra être choisi en dehors de l'administration.

On procède au vote ; sur la proposition de M. César Vanmullen, M. Delettrez est élu contre quelques autres conseillers qui n'ont tenu que peu de voix ; le citoyen L. Bailleul obtient une voix !!!...

M. Trannoy, rapporteur, donne lecture du compte de 1893 qui obtient les plus-values suivantes dans :

L'octroi	124.944 fr. 94
Lo perception des droits de place	7.007 fr. 15
L'abattoir	43.194 fr.
La condition publique	80.583 fr. 05
La distribution d'eau	55.963 fr. 28
L'école de natation	4.816 fr. 55
La vente des fumiers provenant des rues	6.883 fr. 43
Le placement des fonds disponibles au Trésor public	9.801 fr. 41
Les quatres centr buttons directes	54.143 fr. 51

Le rapport est adopté ainsi que le budget supplémentaire de 1894 résumé ainsi qu'il suit :

Recettes	3.508.209 fr. 39
Dépenses	3.289.210 fr. 38
Excédent des recettes sur les dépenses	218.983 fr. 01

Octroi, bureaux de la gare, renouvellement du bail avec la Compagnie du chemin de fer du Nord.

Le rapport de M. Dubureq concernant le renouvellement du bail de l'octroi de la gare est adopté ; il conclut en faveur du renouvellement du bail.

Compte administratif du Mont-de-Piété

Le compte administratif et de gestion du Mont-de-Piété s'élève comme suit pour l'année 1893 :

Recettes	492.581 fr. 37
Dépenses	501.239 fr. 73
Excédent des dépenses sur les recettes	8.658 fr. 36

Adopté.

Le budget de 1894 qui s'élève à 21.761 fr. 49 est également adopté.

Avis du Conseil municipal sur le legs de Mlle Vandacle aux hospices

Le conseil, après lecture du rapport de M. Théris, donne un avis favorable à la décision *prise par la commission des Hospices le 16 mars dernier.*

Fabriques des Eglises

Le conseil approuve les comptes de 1893 et les budgets de 1895 des fabriques des églises de Saint-Martin, Notre-Dame, Sainte-Elisabeth, Saint-Sépulcre, Saint-Joseph et Sacré-Cœur et Conseil presbytéral du culte protestant.

Vote d'un secours de 200 francs

Le conseil vote une somme de 200 fr. en faveur du Syndicat des Ouvriers blessés et des Invalides du Travail, de la compagnie de Terrenoire (groupe de Bessège — Gard)

Construction d'une école de filles rue de l'Industrie

Le conseil approuve le rapport de M. Delettrez concluant à la construction d'une école de filles rue de l'Industrie.

Théâtre. — Demande de subvention

M. Lepers, adjoint, donne lecture du cahier des charges de l'Hippodrome-Théâtre et du Théâtre Deschampsde réglement et le même que lan dernier.

M. Olivier Branquart proteste au nom des principes sociaux ; on ne défend pas à un théâtre de jouer quand on autorise l'autre, dit-il.

M. Lepers explique que l'année dernière les deux théâtres ont fa t de grandes recettes aussi a-t-il cru devoir continuer cette année le même réglement.

M. Olivier Branquart dit qu'au sein du conseil municipal il existe des coteries.

« Plusieurs conseillers, parmi lesquels M.M. Lepers et Desobry, reprochent à M. Branquart de les avoir fait mettre.

M. Wilfart demande qu'à l'Hippodrome les dernière prix soient baissés de 0fr.75 à 0 fr.25 et que par contre les fauteuils d'orchestre et baignoires de 4 fr. soient augmentés de deux francs.

La proposition Wilfart n'obtient que trois voix.

Règlement des crèches municipales

M. Lepers donne lecture du projet de réglement pour le service des crèches municipales, et qui est la reproduction, à peu de chose près, des dispositions qui réglesent actuellement les crèches municipales de Tourcoing.

Le projet de réglement, mis aux voix, est adopté dans son ensemble, et les traitements du personnel sont fixés ainsi qu'il suit : Directrices 1000 fr. ; gardiennes, 750 fr. ; berceuses, 520 fr. ; et femmes de journées, 3 fr. 50 par jour de travail.

Voirie municipale

Classement de rues et mise en viabilité. — Le Conseil approuve le classement et la mise en état de viabilité des rues de Bavai et Lafontaine, de la rue Saint-Louis, de la rue des Fossés (partie comprise entre les rues Pierre-de-Roubaix et de la rue Marceau), et vote les crédits nécessaires à cet effet.

Voirie et aliénation de terrains. — M. Wattel-Rousseel avait proposé à la Ville d'acquérir une parcelle de terrain sise rue Cruvelle ; mais comme il n'a pas cru pouvoir accepter les conditions relatives à la hauteur de la construction à ériger, le Conseil repousse sa proposition. Il en est de même d'une proposition de M. Nicolas Wagnon, qui n'a pas accepté le prix indiqué, à dater de ce jour, l'aliénation d'une parcelle de terrain sise également rue Cruvelle.

Alignement et nivellement des rues à ouvrir. — M. Hippolyte Martinon, Jules Dubar, paul. L. Duchatelet et Henri Salembier, proprétaires quartier du Hêt n, s'étaient engagés à la date du 20 mai 1893, à ouvrir, dans un délai de trois années, à dater de ce jour, des rues et places, dans leur quartier. Le Conseil approuve les plans qui lui ont été soumis et décide qu'ils seraient exécutés aux travaux d'alignement et de nivellement des voies à ouvrir.

Chalets de nécessité. — Le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux propositions que plusieurs compagnies avaient présenté à la Ville, en vue de la construction de chalets de nécessité.

Distribution de l'énergie électrique. — Le Conseil repousse pour le moment les propositions qui ont été soumises à la Ville en vue de l'établissement d'une distribution d'électricité à Roubaix, et invite la Administration à présenter dans un bref délai, des propositions en vue de permettre l'étude complète de la question et d'arriver ensuite au plus tôt à l'installation de la distribution.

Cession de terrain à la Voirie vicinale. — Le Conseil est me qu'il y a lieu d'acquérir au chemin vicinal d'ancienne nature 1 ha. 0m a parcelle de terrain appartenant à M. Henry Bossut, mais sous cet e réserve qu'une demande d'essai en justice sera faite en vue de la fixation du prix.

Le huis clos est prononcé et la séance publique est levée à 11 heures 15.

Conflit à propos d'école

Depuis quelque temps les membres de l'Eglise protestante de Roubaix sont dans une certaine surexcitation. La cause ! les écoles de la rue du général Chanzy, dont voici l'historique.

Il y a trente ans environ, un généreux donateur achetait des terrains rue Chanzy, y construisait des écoles pour les protestants et donnait le tout au Consistoire de Lille à la condition que cela resterait toujours à usage d'école. On y ouvrit donc des écoles privées dites écoles protestantes.

En 1893, le donateur décédait en prêt sans limite de temps ces écoles à la ville de Roubaix à charge par celui-ci de les extrémiser et de ne pas changer leur d'est nation.

Par ce fait, l'école devient communales et laïques, furent ouvertes à tous les enfants et les instituteurs furent des fonctionnaires comme les autres.

Il existait la partie cléricale de la fabrique protestante se repentit et voulut reprendre les écoles pour en tirer parti au profit de l'église rue des Arts.

A plusieurs reprises, les conseillers demandèrent un loyer à la ville qui, se retranchant toujours derrière l'acte de prêt, refusa de payer.

Enfin, il y a quelques temps, le Conseil de la fabrique protestante décida que si la Ville ne voulait pas devenir son locataire elle la poursuivrait.

Là dessus, grand remue-ménage parmi les protestants qui, en grande partie, estiment qu'un terrain donné à usage d'école ne peut devenir le bien du clergé.

Un conseiller de la fabrique proteste énergiquement dans différents imprimés.

La partie clérical veut étouffer sa voix, mais il parvient à faire provoquer une réunion des électeurs de l'église.

Cette réunion a eu lieu lundi dernier au temple rue des Arts. L'entrée en s'avait été interdite à la presse et aux journalistes qui avons interviewés, n'ayant pas voulu se prononcer d'une façon catégorique, nous n'en parlerons qu'incidemment que pour dire qu'on y a vertement discuté.

Enfin aujourd'hui dimanche, les électeurs de la fabrique appelés à un référendum doivent se prononcer pour ou contre la décision de la fabrique. C'est-à-dire décider si un terrain donné à usage d'école peut devenir un bien clérical et profiter seulement au clergé protestant.

Nous donnerons lundi le résultat du vote qui est gros de conséquences.

In jurea nous-mêmes !

Telle est la phrase désormais célèbre prononcée vendredi soir en pleine réunion du conseil municipal, par le citoyen Wilfart.

A cette séance mémorable, la seule question qui a fait sortir des élites de leur tour parfait habituelle est la question théâtrale.

Le citoyen Lepers, rapporteur des 3e et 4e commissions a donné lecture du rapport sur les sub ventions à accorder à nos deux théâtres. Pour changer, les subvent ons sont les mêmes que celles de l'année dernière, c'est-à-dire 35,000 fr. pour chacun des théâtres.

C'est fort mince pour le grand opéra qui se joue au Grand-Théâtre, mais c'est bien suffisant pour le théâtre de la rue Archimède.

Pourtant les élus ont voulu avoir certaines rigueurs envers le Grand-Théâtre et désormais celui-ci pourra donner telles représentations qu'il voudra les jours autres que le dimanche et lundi. Les soirées du théâtre de la rue Archimède devra donner trois représentations au lieu de deux par semaine.

Pendant les échanges d'explications diverses, car l'ai t parfois le ton de passion aux nos conseillers, le citoyen Branquart a déclaré que les faveurs accordées au théâtre de la rue Archimède étaient le fait d'une coterie. Nous prenons acte de sa déclaration.

M. Branquart finissait à peine de parler que le bouillant Wilfart demande la parole. Il propose de faire le prix des places inférieures, au Grand-Théâtre, et d'élever celui des fauteuils et des baignoires (Il a oublié les loges) On a beau lui démontrer que ce serait la faillite du théâtre qui, comme l'dit le citoyen Lepers on a eu beaucoup de mal à équilibrer le budget l'année dernière, rien ne l'empêche de tenir mordicus à son idée de baisser le prix des places inférieures.

Personne ne peut lui faire entendre raison et après un : nom de tonnerre ! retentissant il se déclare partisan de supprimer la subvention. Et pourquoi ? Parce qu'il fait remarquer que dans ces conditions les acteurs ne voudront pas jouer. C'est alors que plein de feu, l'illustre citoyen déclare : *In jurea nous mêmes !* Tableau et rire général.

Oui, citoyen, vous jouerez vous mêmes, jamais vous n'avez aussi bien dit et vous aurriez pu même ajouter que depuis deux ans vous donnez à l'Hotel-de-Ville des représentations qui ne sont pas à dédaigner pour les amateurs de comédie. Nous ne doutons point que vous ne vous ayez à faire beaucoup mieux sur les planches. Nous vous reconnaissons de véritables aptitudes pour la comédie, la comédie politique est surtout votre fort.

C'est vraiment étonnant de voir que questions artist ques traitées ainsi par-dessous la jambe par nos édiles, ils semblent ignorer que derrière la question théâtrale il y a la question du pain et du beurre des dizaines de toutes les industries qui vivent du théâtre.

Quand les villes voisines s'imposent de lourds sacrifices pour avoir des représentations sérieuses et soignées, n'est-ce pas regrettable de voir des conseillers déclarer que le sentant des aptitudes de comédiens ils joueraient eux-mêmes.

Un seul point reste à éclaircir ; le citoyen Wilfart n'a pas dit si ce serait avec ou sans subvention.

Les sociétés vélocipédiques roubaisiennes

Les quatre sociétés vélocipédiques roubaisiennes réunies, le *Sport vélocipédique roubaisien*, le *Cercle vélocipédique roubaisien*, le *Cycliste-Club R.* et l'*Union vélocipédique R.* avaient organisé un punch samedi soir, à l'occasion de la distribution des diplômes de la course du championnat roubaisien.

Cette fête absolument intime, qui a été une véritable manifestation de cordiale sympathie qui existe entre les vélos pédistes roubaisiens, a eu lieu à l'hôtel Ferraille, siège du S. V. R.

La séance est ouverte à 9 heures 1/2, sous la présidence du sympathique président du S. V. R.

M. Maurice Parez, consul de la F.V.D.N. ayant à ses côtés MM. Théodore Vienne, président du C.V.R., et Gramme, président du C. G. R.

M. Perez a d'abord pris la parole pour remercier les vélocipédistes d'être venus en aussi grand nombre à cette réunion.

En termes chaleureux il a félicité les lauréats de championnat et les a encouragés à continuer leur entraînement.

C'est avec satisfaction qu'il a constaté que le Sport Vélocipédique avait acquis à Roubaix en quelques années une grande extension.

Puis il a fait allusion à la construction prochaine du vélodrome.

Des démarches ont déjà été faites et tout permet d'espérer que le projet à l'étude réussira.

Disons en passant que ce Vélodrome sera construit à proximité du pire de Barb eux en face de la Brasserie de l'Alsace. Il est la meilleure situation que l'on puisse désirer.

La distribution des diplômes a ensuite été faite par M. Ch. Visane, celui-ci, dans une chaleureuse improvisation a félicité et remercié M. Perez du dévouement qu'il a apporté au Sport vélocipédique.

Les vols

La nuit dernière, trois vols audacieux ont été commis dans le quartier de la rue de la Fosse aux Chênes.

Chez Mme veuve Fraignac-Bos

Vers deux heures du matin, Mme veuve Fraignac-Bos, poelier, « à la cuisinière inusable », 55, rue Blanchemaille, était réveillée par un bruit suspect venant du rez-de-chaussée et son fils, âgé de 13 ans, regardèrent par la croisée et aperçurent deux individus inspectant la cour, l'un était vêtu d'un chapeau rond et d'une veste avec cordelière, l'un rasé coiffé d'une casquette.

Dans sa frayeur, Mme veuve Fraignac ne songeait pas à ouvrir la fenêtre mais un léger roulement de tambour ayant attiré leurs regards la présence de personnes éveillées, car l'un d'eux leva la tête et aperçut sans doute aperçu Mme Fraignac, et son fils, donna l'alarme à ses camarade. Tous deux se enfuirent par la porte du couloir qu'ils avaient fracturée.

Chez Mme veuve Castel

Vers la même heure Mme veuve Castel, cabaretière *A la Ville de Paris*, rue des Liguges, 35, entendait du bruit venant de la cour.

Elle crut que sa vieille mère était indisposée et elle ouvrit la fenêtre pour dire : « Maman es tu malade » ?

Que quelques paroles effrayèrent les voleurs qui se trouvaient dans la maison, car on n'entendit plus aucun bruit.

Mme Castel ne s'aperçut de la tentative de vol que *le lendemain en trouvant la porte*, qui donne rue des Ligués, fracturée.

Chez M. Delaty, tailleur

Toujours vers la même heure, les voleurs sont entrés chez M. Delaty, tailleur, rue Pierre-de-Roubaix 8, en fracturant la porte du couloir. Ils ont ensuite pénétré dans le magasin où ils ont forcé le pupitre.

Dans l'un et l'autre cas, l'enquête allée, ils ont pris une cassette contenant deux porte-monnaie vides et un contenant deux pièces de cinq francs.

Il est assez grande quantité d'argenterie se trouvait dans les différentes armoires de la maison, mais, heureusement, les voleurs n'ont pas cru devoir s'en emparer.

M. Delaty, s'est aperçu du vol le lendemain.

Les trois vols ont déposé plainte à M. le commissaire du ler arrondissement qui a ouvert une enquête. Espérons qu'elle aboutira.

Un singulière manière de se faire arrêter

Vendredi soir, une pierre lancée du dehors brisait un carreau de vitre de la poste du pont *Morel*.

Immédiatement les agents de service sortirent du bureau et appréhendèrent un individu nommé Henri Bauduin, 51 ans, paveur, demeurant rue de Wasquehal, 2, à Tourcoing. Il avait bris la vitre pour se faire arrêter. On a immédiatement satisfait à son désir.

Chiens en fourrière

Dans la journée d'hier douze chiens ont été mis en fourrière et cinq contraventions dressées aux propr étaires.

Portrait de Ninon

Elle était adorable, exquise, charmeresse, Et ne vieillissait point, si l'on en croit l'écho.... Mesdames, pour avoir le même sort que Ninon, Qui peut, jusqu'à cent ans, vous garder la jeunesse, *Savonnerie Victor Vaissier, 4, Place de l'Opéra, Paris.*

Photographie artistique Victor HERMANT

153, GRANDE-RUE, ROUBAIX

PREMIÈRES COMMUNIONS

portraits émaillés et bombés pour 5 francs

A partir de 6 fr. 50 la douzaine, au primes

Portraits de luxe e cha » 0 1192Franc.

la douzaine se vendre p.imo 776

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 22 juin

(Suite)

Voici le vœu formulé par M. Muller et plusieurs *de ses collègues sur le service télégraphique :*

Messieurs,

Nous n'avons pas la prétention, les quelques collègues et moi de ne pas partir de bonne heure immisoir aux détails des administrations publiques, mais comme conseillers municipaux d'une ville d'industrie et de commerce, nous croyons qu'il est de notre devoir d'attirer votre attention sur la nouvelle réglementation du service des correspondances télégraphiques et de vous inviter à vous associer à nous pour prier M. le maire d'exposer au gouvernement les inconvénients qui peuvent résulter de l'application des règles nouvelles.

Par lettre circulaire du 24 mai dernier, M. le receveur de la poste informe les négociants de Tourcoing qu'en vertu du décret du 12 juin 1894, modifiant la réglementation du service de la correspondance télégraphique avec le nouvel Congo. Qu'à partir du 1er juillet prochain, les dépêches non munis d'une adresse réglementaire, ne seront mises à partir du ler juillet prochain, distribuées aux destinataires.

Il ajoute, paraphrasant les instructions de la direction départementale :

Ne continueront plus à être considérées régulièrement comme suffisantes dans les localités d'une certaine importance les adresses ne comportant que le nom du destinataire, même lorsque ce destinataire est connu de son nom à l'indicateur.

Il cite en ce ne les articles 12, 13 et 15 du décret Les articles 12 et 13 sont ainsi conçus :

Art. 12. — L'adresse comprend toutes les indications nécessaires pour que la remise au destinataire ait lieu sans recherches ni demandes de renseignements. Ces indications sont écrites en français.

Art. 13. — L'expéditeur supporte les conséquences de l'insuffisance ou de l'incorrection de l'adresse.

Que l'administration des postes et télégraphes demande des adresses de plus en plus exactes, sans des recherches et à des demandes de renseignements, rien de plus louable.

Pour un dépêche adressée d'une localité française à une autre localité, soit française soit étrangère, il sera facile à l'administration des télégraphes d'avoir toute la facilité de faire parvenir de transmettre la dépêche, portant une adresse insuffisante. Mais il nous paraît très arbitraire qu'elle refusera de la distribuer ou de la faire retour, sans avoir fait des recherches, des dépêches qu'elle aurait acceptées sans objections à l'un de ses parents bureaux. Accepter la dépêche équivaut, à nos yeux, à l'engagement non seulement de la transmettre au lieu de destination mais encore de la remettre au destinataire et il paraît impossible que l'appréciation arbitraire d'un employé du bureau distributeur, puisse infirmer l'engagement moral *pris par le bureau qui a accepté la dépêche.*

Pour les dépêches venant de l'étranger une autre objection se présente :

Il est peu que, par ignorance des règlements français ou de l'adresse exacte du dé instaire, on envoie par négligence, certaines fois, des dépêches dont l'adresse sera jugée incomplète par les employés du bureau de réception frontaliere.

Dans ce cas, retour à l'expéditeur qu'on trouvera où qu'on ne trouvera pas, selon le caractère signe ou non en cause, l'adresse signé ou non et suivi ne qu'il sera encore présent dans la localité de départ ou qu'il l'aura quitté. Si on retrouve l'expéditeur, ce sera un rear énorme, si on ne le retrouve pas ce sera la mise au rebut du télégramme. Dans les deux cas, le destinataire ne l'aura aussi bien que l'expéditeur et quel qu'en dise l'article 13 du décret, être obligé de supporter les conséquences de l'insuffisance ou de l'incorrection de l'adresse, le contenu de la dépêche pouvant intéresser autant que son corres ondant.

Il y a un conséquent de l'intérêt du destinataire comme de celui de l'expéditeur que l'administration du télégraphe veille à ce que les dépêches parviennent à leur destination même quand elles sont incomplètes ou obscures.

Elle ne serait pas tout à l'impossible, naturellement mais avec une chose est de mettre au rebut un télégramme dont on n'a pu découvrir le destinataire, autre chose est de conférer à un employé de bureau de refuser ou de mettre au rebut une dépêche dont ils ne trouveraient pas l'adresse régulièrement.

Que dit à ce sujet la circulaire de M. le receveur ? « Ne continueront plus à être considérées comme régulièrement suffisantes dans les localités d'une certaine importance les adresses ne comportant que le nom du destinataire, même lorsque ce destinataire est seul de son nom à l'indicateur local. »

D'abord qu'entend on par localité d'une certaine importance ?

Une sous-préfecture de 5000 habitants et une ville d'une certaine importance, un chef-lieu de canton de 5,000 habitants comme Tourcoing, également.

De plus il se peut, nous l'avouons, que deux personnes, portant le même nom, habitent même ville et qu'un seul nom figure sur l'indicateur ; et cependant on ne pourra comprendre que par cause d'une indiscrétion, on emphche le destinataire d'une dépêche de la recevoir, d'autant plus que dans un cas pareil le receptionnaire de la dépêche ne retournerait pas sur l'administration. Enfin nous trouvons dangereuse la faculté conférée aux employés de délivrer ou de ne pas délivrer les dépêches dans certains cas. — Bref, nous avons eu le vœu que l'administr tion des télégraphes exige pour les dépêches arrivant de l'étranger, les mots : l'adresse qu'elle jugera réglementaire et qu'elle veille comme par le passé à la distribution régulière des dépêches, quelque soit le nom et le prénom du destinataire ou non au bureau distributeur, sans laisser à son employé la faculté éventuelle de le er, à l'abri de tout nouveau réglement, les intérêts du public.

Je rie, comme le fait dit au début, le Conseil municipal de se joindre à mes collègues, signataires de présent vœu, et à moi, pour insister l'administration municipale à transmettre nos doléances à qui de droit.

H. Coulas, Salembier, Destombes, Félix Muller.

Grave accident à l'usine élévatoire des eaux de la Lys

On pousse activement en ce moment les travaux de l'usine élévatoire des eaux de la Lys, établie dans la propriété de M. Vincent de Roncq, au lieu dit : La Viscourt. Hier, vers 7 h. 1/2 du matin, plusieurs ouvriers de la maison Jacquet et Wilcox, constructeurs de générateurs à Paris, avenue d'Italie, 170, étaient occupés à poser des tubes, lorsque s'est produit un accident qui a fait deux victimes.

Les tubes, ou plutôt les sections de tubes, sont placés horizontalement sur des sortes de supports verticaux établis en gardins. Chaque section mesure plus de 5 mètres, sur une hauteur d'environ 1 mètre 50 et pèse 700 kilos. Les ouvriers manœuvraient l'une des *sections inférieures quand celle placée immé*diatement au-dessus se dépiaça on ne sait comment. Les ouvriers ont eu juste le temps de danger, et le temps de jeter un cri : de garde à vous ! et ses camarades et lui parvinrent à fuir hors des atteintes de la lourde pièce de fonte, sous laquelle ils auraient été infailliblement écrasés.

Deux d'entr'eux cependant ne réussirent malheureusement pas à se gagner et le tube fait par l'énorme tube dans une chute. L'un, Louis Duperrier, 41 ans, demeurant à Paris, avenue d'Italie, a eu la tête quasi fracturé. Le second, J.-B. Dupuy, demeurant également à Paris, passage Puébla, a été atteint au poignet droit et à l'épaule et porte de fortes contusions.

Les deux blessés ont reçu les soins de M. le docteur Galissot et ont aussitôt été conduits chacun à leur logement respectif chez MM. Lefez et Bolen.

M. Delattre, commissaire de police à Roncq a fait les constatations de l'accident.

La veille, un accident matériel s'était produit à l'usine de la Viscourt. Un fort mur de cinq briques d'épaisseur divisant une partie du réservoir s'est crevé. On ignore si cet accident a été produit par la pression de l'eau qui atteint une hauteur de 50 centimètres ou s'il est dû à une autre cause inexplique.

Descente du Parquet

Deux arrestations

Le parquet, représenté par M. Delalé, juge d'instruction, et M. Plancq, greffier, est descendu dans notre ville, hier après-midi, pour continuer l'enquête commencée. Il a vu les de laines commis, il y a quelque temps, chez M. Bossut-Plichon, Grande-Rue, à Roubaix.

Le nombreux témoins ont été entendus dans le cabinet de M. Rouillié, commissaire central.

Après quoi, ces messieurs, accompagné de M. Huygue, Ordonnateur de la Police de Roubaix, ont opéré plus ours perquisitions chez différents marchands de détoncts de la ville.

Ils ont arrêté deux individus, les nommés J.-B. C..., 44 ans, demeurant rue du Château et M... Edouard, 43 ans, nè à Mourman, commune de Wilbin (Belgique) et demeurant à Roubaix.

Le parquet est reparti pour Lille par le train de 5 h. 07.

Quant à M... ce vieux marchande de déchets arrêté, ils ont été écroués mofnentanément au commissariat central, car le gendarmer Rouland et Deharvenge, sont venus les chercher vers six heures pour les transférer à Lille ; M. Delalé, juge d'instruction, devant les interroger de nouveau ce matin.

Exposition de photographies

Nous rappelons au public que c'est aujourd'hui dimanche à 6 heures du soir que se clôturera l'exposition de photographies qui a obtenu un éclatant succès.

Nous conseillons aux personnes qui ne sont pas allé admirer ces nombreuses vues de dos fêtes historiques, de s'y rendre aujourd'hui, elles y passeront certainement quelques moments très agréables.

A la belle Etoile

Les agents Delplanque et Dujardin, en sortant du poste de police, l'avant-dernière nuit, vers une heure du matin, pour faire la patrouille, remarquèrent une jeune fille paraissant âgée d'une vingtaine d'années, *couchée sur le seuil du café Paris*, rue de la Paix.

Les agents l'invitèrent à les suivre au poste où elle a déclaré se nommer B... Marie, 18 ans, demeurant à Croix, rue des Blaques, 62. Contravention a été dressé à sa charge.

La Fanfare du Point-Central

La fanfare a quitté Tourcoing par le train de 12h 10 pour se rendre au concours de Maisons-Laffite (Seine-et-Oise) où elle se présente en première division, aura pour concurrents la fanfare de Poissy et celle d'Allery (Somme.)

Sur les vingt six ouvriers tisserande, de l'établissement de Albert Lorthioir, rue Jean Legrand, qui s'étaient mis en grève vendredi, dans les circonstances relatées dans notre numéro d'hier matin, six d'entre eux ont repris le travail, la centrale de samedi aux anciennes conditions.

Les autres grévistes ont stationné pendant toute la journée aux environs du tissage et ne se sont pas départis un seul instant de leur calme.

Tout fait supposer que les ouvriers se grève reprendront tous le travail demain matin.

Avis

Grand concours de pinsons, chez M. Ernest Ferre, estaminet du *Noir Bonnet*, sentier Misaure, aux Phalempins, le dimanche 24 juin 1894.

Les prix seront faits avec les mises.

Tout homme pris à marquer faux sera rayé du concours.

L'inscription commencera à 7 heures du matin, on posera à 8 heures.

Photographie Artistique et Industrielle

81, *rue Desurmont, TOURCOING*

près la Nouvel Hôtel-de-Ville

Portraits soignés depuis **7** fr. la douzaine, *émaillés et bombés*, avec un grand comme prima gratuite.

Portraits artistiques, au charbon, spécialité de la maison.

Réductions aux militaires et aux personnes participant à la Fête du Centenaire.

On opère par tous les temps.

81, RUE DESURMONT, TOURCOING

WATTRELOS

Une sortie des anciens Combattants de 1870-71

La Société des anciens combattants qui a son siège chez M. Benvenu, Grand-Place, accomplira aujourd'hui une promenade dans la ville.

Elle rendra notamment visite aux sociétaires éloignés du centre.

Rendez-vous à 3 heures au siège, café de l'Hôtel-de-Ville.

RONCQ

Le nommé Frédéric Blastyns, 24 ans, qui bel et condamné par le tribunal correctionnel de Lille pour coups et blessures à été expulsé du territoire français par arrêté préfectoral du 10 juin courant, et invité à la frontière par les soins de M. le Commissaire de police de Roncq.

Nous recevons la lettre suivante :

Linselles. — *Un cas de bâtonnage.* — Cette commune qui, sans la surprise très majorité de 21 voix recueillie par le gérant de la liste de droite en 1888 a un homme dont l'honorabilité est irréprochable, serait depuis longtemps déburrassée du joug oppressif d'un ex-maire qui, le 10 décembre 1893 a été frappé d'un coup de bâton, le voisinage d'un parti étroit, vient d'avoir une nouvelle preuve de l'élasticité de la conscience des réactionnaires.

Il y a quelques jours, dans une réunion de la Commission de l'Hospice, il fut décidé que le sieur P... serait admis au lor novembre prochain.

Il paraît que P... s'est trouvé indisposé quelques jours plus tard et M. Demeyer, adjoint qui lui suspendu de ses fonctions pour s'être mis en rapport avec des personnes décédées depuis plus de 5 ans, et tout la grande partie des Linselois *espérant de l'Administration supérieure une mesure* plus sévère), vient encore de faire des siennes.

Cet étonnant personnage, s'était d'abord opposé à l'admission de P... à l'asile des vieillards, mais, en tant hypocritement à assurer sur la sincérité de ses adversaires, il consulta ses patrons le maire et adjoint ; ceux-ci jugèrent qu'un commun accord qu'ils pouvaient compter sur le pauvre, se moquer de leurs collègues et, sans les consulter changèrent tout simplement la décision, et, y ajoutant une phrase, et firent immédiatement entrer leur nouveau protégé à l'hospice.

M. le maire fit convoquer la commission pour le vendredi 15 juin dernier sous un prétexte assez futile, il s'agissait de savoir si on ferait abattre les ormes pour en fabriquer des sabots pour les vieillards ou si on les laisserait grossir encore une dizaine d'années.

M. Delfosse, qui était présent, avait en soin de faire coincider la réunion de l'hospice du 15 juin avec la réunion du conseil d'arrondissement.

Il trouvait en agissant ainsi, le moyen de s'excuser et de laisser la plus grande responsabilité à son adjoint farceur.

Les membres indépendants de la commission hospitalière, ne se laissèrent pas prendre au piège et lorsque le sieur P... arriva, ils eurent signé le procès-verbal, ils blamèrent hautement leur impitoyable conduite et, malgré les supplications, se refusèrent énergiquement à signer un procès-verbal désnaturé.

Nous ne saurions trop féliciter ces Messieurs de leur vigilance et nous espérons que l'administration supérieure interviendra énergiquement et rappellera à la pudeur et à la loyauté le trio dont nous venons de signaler les incroyables procédés.

LILLE

Un coup de couteau

Dans la soirée d'hier, vers dix heures, un jeune homme de 18 ans, L. D..., garçon boucher, qui semblait pris de boisson, traversait la Grand'Place en compagnie de deux femmes.

Quelques jeunes gens de son âge le laquinèrent laissant des réflexions désobligeantes et le suivirent jusqu'au débit de tabacs de la rue Nationale, 23, où il entra. A la suite d'une altercation plus graves. Impatienté D..., sort t et se jetant sur celui qui paraissait le chef de la bande, il le frappa à la poitrine d'un coup de couteau et prit la fuite. Rattrapé rue Esquermoise il fut jeté par terre, rossé de coups puis conduit à la permanence. Il a été testé s être servi d'un couteau, mais le blessé qui se nomme De Pauwe, âgé de 18 ans, porte à la poitrine une plaie pénétrante d'un centimètre de profondeur et large de deux centimètres faite avec un instrument tranchant, car la section est bien nette.

L'arme s'est arrêtée sur une côte qu'elle a entamée légèrement.

M. le docteur Laurent a donné des soins au blessé et a déclaré qu'il subirait une incapacité de travail d'une quinzaine de jours. De Pauwe qui est tireur de vins a été reconduit, sur sa demande, à son domicile, rue Lafon, 42.

Quant à D... après avoir été interrogé par M. Barbier, commissaire du 6e arrondissement, de service à la permanence, a été maintenu en état d'arrestation.

LES FASTES DE WAZEMMES

CORTÈGE-CAVALCADE

Raremèt nous avons eu l'occasion de voir des fêtes s'annoncer aussi heureux auspices que celle de Wazemmes.

Il nous a été donné de voir ce qui s'a bon nombre de nos concitoyens d'ailleurs, le brillant costume établi à la vitrine de la maison Dupont, rue Nationale. Couvert de broderies d'or, d'une fraîcheur et d'une richesse admirables, ce costume, destiné à l'archiduc Albert, fera certainement sensation.

Quinze chars, nous promettent un défilé incomparable.

Toutes les grandes figures qui, de près ou de loin, touchent à l'histoire des quartiers en fête, se verront consacrer un nouvelle dans ce splendide cortège.

Tout bon Lillois revera avec orgueil son fondateur Lydéric, ses vieux comtes Baudouin IV, Bauduin V, Robert II ; les rois de France Philippe le Long, Charles VI, Charles VII, Louis XIV ; le défenseur de Lille, maréchal de Boufflers ; Desgaud, le maire de Wazemmes en 1792. Le groupe de la maison d'Autriche, Charles Quint, les archiducs Albert et Isabelle, nous promet des merveilles de richesse et de bon goût.

Nous maintenons garde d'oublier l'habileté avec laquelle le commissaires, par une heureuse conception de actualité, nous offrent, dans le groupe des Rois de France, Jeanne d'Arc recevant les subsides de Tournai et de Wazemmes.

L'époque contemporaine elle-même n'est pas oubliée. Et l'annexion de Wazemmes à Lille, décrétée le 4 octobre 1858, aura, dans le cortège, une place d'honneur.

Que dire de plus ? Tout le monde, d'ailleurs, connaît ou sait.

Les cons ils des chemins de fer se sont emparés de faire, à cette occasion, aux voyageurs pour Lille, une réduction gracieuse.

Nos concitoyens tiendront à l'honneur, nous en sommes certains, de paroiser et d'illuminer.

Et ceux-là seuls qui l'auront voulu seront privés du magnifique spectacle de cette grandiose manifestation historique.

Voici le programme officiel et définitif du cortège cavalcade.

ITINÉRAIRE

Départ à 2 heures. — Formation du cortège boulevard Vauban. — Place de Tourcoing, rues Nationale, Boucher-de-Perthes, de Bourgogne, boulevard de la Liberté, rue de l'Orphéon, place de Strasbourg, rue Massena, place des Halles, rues Solférino, des Postes, Colbert, Léon-Gambetta, Massena, Solférino, Léon-Gambetta, André, Boucher-de-Perthes, Nationale, place de Strasbourg, rue Nationale, boulevard de la Liberté, place de la République, rue Nicolas-Leblanc, place Philippe-Lebon, rues des Pyramides, des Postes, place Sébastopol, rues Solférino, Léon-Gambetta, Henri-Kolb, des Postes, Barthélemy-Delespaul, d'Artois, de Wazemmes, place des Quatre-Chemins, rues des Postes, de Juliers, d'Iéna, place des Quatre-Chemins, rues du Marché, Léon-Gambetta, place de la Nouvelle-Aventure, rues des Sarrazins, d'Eylau, d'Arcole, de Juliers, place de la Nouvelle-Aventure, rues Léon-Gambetta, Deschodt, Henri-Loyer, place de Tourcoing. — Arrivée.

EN TÊTE DU CORTÈGE

Grand étendard de Wazemmes porté par un lévrant d'armes.

Première Epoque

PREMIERS SIÈCLES

Wazemmes et la période gallo-romaine

Le découverte de tuiles et de monnaies romaines, d'un hypocauste et de fragments d'en duits coloriés, dans les fouilles faites pour le Palais Rabelais, le Collège Saint-Joseph, l'église du Sacré-Cœur, et sur d'autres points du boulevard Vauban, de la rue Solférino, et de la rue Nationale, prouvent qu'au premier au quatrième siècle, il y a eu, en cette partie du territoire de Wazemmes, un groupe d'habitations dont certaines étaient des villas.

Vingt Romains sonnant la tuba.

Un général romain à cheval.

Guerriers de la légion rom